

Avis n°2019-07

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 9 décembre 2019
sous la présidence de Valérie HAAS, vice-présidente chargée de la formation et de la vie
étudiante**

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2*

Le quorum a été constaté en début de séance (39 membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Fiches de postes

La vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante soumet pour avis au Conseil académique plénier les fiches de postes (cf aux documents joints en annexe « Fiches de postes »).

Résultat des votes :

Nombre présents et représentés : 39

Pour : 39

Le présent avis favorable est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER